

**COMMUNE D'HERZEELE****N° 35/2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
REUNION du 10 octobre 2022**

**DATE DE CONVOCATION** : 5 octobre 2022  
**DATE D'AFFICHAGE** : 5 octobre 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19  
**PRESENTS** : 15  
**VOTANTS** : 19

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES – SAS NORPAPER AVOT  
VALLEE A BLENDÉCQUES**

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, dix-neuf heures trente,  
 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane FRANCKE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Stéphane FRANCKE, Maire, Gaëtan PICOTIN, Céline BOUCKENOOGHE, Régis BEUN, Nicolas GERVOIS, adjoints, Mmes et MM. Sylvie LOONES, Dominique BONNET, Béatrice GOCYK, Cédric TROLET, Elodie DEVEY, Jean-Claude POILLON, Sonia PRUVOST, Valérie VANHERSEL, Virginie CLERCQ, Laurence VANOOSTEN, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Caroline ACTHREGALLE a donné pouvoir à M. Gaëtan PICOTIN, M. Pascal DEQUIDT a donné pouvoir à M. Nicolas GERVOIS, Mme Claire CICHY a donné pouvoir à M. Stéphane FRANCKE, M. Fabien DUPON a donné pouvoir à Mme Valérie VANHERSEL.

M. Régis BEUN est élu secrétaire de séance.



M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en œuvre d'une enquête publique environnementale relative à la demande de modification substantielle du plan d'épandage des produits NORAMBIO et NORAMCAL, situé sur les territoires des communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais par la S.A.S. NORPAPER AVOT VALLEE de Blendécques.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté inter-préfectoral du 19 septembre 2022, il appartient au conseil municipal de donner son avis sur cette demande. En effet, une partie des boues issues de la papeterie est épandue sur les terres de deux exploitants de la commune d'HERZEELE.

Les normes et la législation en vigueur étant respectées, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande formulée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE  
 EXECUTOIRE  
 Transmise en Sous-Préfecture le  
 05.11.2022  
 Publiée et affichée le 11/11/2022  
 LE MAIRE



Pour extrait conforme  
 Le Maire

Stéphane FRANCKE

